

# Avant-propos

Autor(en): **Hay, Alexandre**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1977)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Avant-propos

*Le présent Rapport donne un large aperçu des tâches que le CICR a entreprises en 1977 dans le monde et à Genève: activités « conventionnelles » en faveur des victimes des conflits armés internationaux et des guerres civiles, et « extra-conventionnelles » en faveur des « détenus politiques » — tâche qui, depuis quelques années, occupe une place croissante parmi les préoccupations du CICR; activités dans le domaine du développement et de la diffusion des Conventions de Genève; relations avec le monde de la Croix-Rouge, les Gouvernements, les organisations internationales, les mass media, et j'en passe.*

*Les lecteurs seront sans doute frappés par l'ampleur du travail accompli, ainsi que par la diversité et la multiplicité des interventions du CICR, en comparaison avec la faiblesse des moyens en hommes et en argent à disposition de l'Institution. Mais que personne ne s'y trompe ! En réalité, si le CICR avait reçu des Etats signataires des Conventions de Genève, en d'autres termes de ses mandants, un appui financier plus substantiel et plus régulier, il aurait été en mesure d'exercer ses activités à la fois sur une plus vaste échelle et en faveur d'un plus grand nombre de victimes. Trop souvent, en effet, le CICR a été contraint de retirer des délégués d'un pays ou d'une région, voire de mettre en veilleuse une délégation, comme ce fut le cas en Afrique occidentale, pour concentrer l'essentiel de ses forces et de ses ressources sur une zone prioritaire. Ainsi conduit à revoir constamment son dispositif opérationnel au gré de l'urgence des besoins déclarés, car ne disposant pas de réserves suffisantes, le CICR a été condamné à parer au plus pressé et à faire des choix douloureux. Il en résulte, notamment, que le CICR n'a pas été en mesure de développer de manière suivie ses contacts bilatéraux avec autant de pays qu'il l'aurait désiré, plus particulièrement dans le Tiers-Monde, hypothéquant ainsi ses chances d'intervention rapide et efficace en cas de crises futures. L'établissement de relations régulières*

*avec les Etats signataires des Conventions de Genève et les mouvements de libération est un processus de longue haleine, qui réclame à la fois de la constance et de la persévérance. Le CICR ne peut le mener à bien qu'à la condition de disposer d'un nombre suffisant de délégués non seulement rompus aux questions humanitaires, mais aussi ouverts et sensibles aux réalités des pays en développement.*

*Mais les difficultés rencontrées n'ont pas été seulement d'ordre financier. Dans plusieurs cas, le CICR s'est en effet heurté à des obstacles de caractère politique qui ont freiné, voire empêché le développement de son action. Il est inquiétant de constater que ce phénomène de politisation des questions humanitaires tend à s'étendre et à s'amplifier et qu'en conséquence, des milliers de victimes voient leur sort dépendre de considérations absolument contraires à l'esprit de la Croix-Rouge.*

*En conclusion, si ce Rapport donne un aperçu relativement exhaustif des tâches accomplies, il ne traduit qu'imparfaitement toutes les activités que le CICR aurait souhaité réaliser et qu'il n'a pu mener à chef en raison, d'une part, de l'insuffisance des moyens à disposition, d'autre part, de la politisation grandissante des questions humanitaires. J'espère qu'à l'avenir, le CICR sera en mesure de faire plus et mieux pour soulager les souffrances dues à la violence et à l'arbitraire. Mais pour cela, il est impératif que les Etats signataires des Conventions de Genève le soutiennent plus concrètement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, en particulier qu'ils lui fournissent les moyens financiers qui lui manquent et qu'ils mettent en pratique, sur les théâtres d'opérations, les grands principes humanitaires qu'ils ont proclamés solennellement autour des tables de conférence.*

Alexandre Hay  
Président du CICR

